



**COMITE TECHNIQUE DE L'OFB
VINCENNES - 10 mars 2020**

DECLARATION LIMINAIRE

Comme pour une très grande partie de nos collègues, nous avons été surpris puis stupéfaits à la lecture de la composition de ce comité technique. C'est en effet la première fois que le Directeur Général de l'établissement qui nous emploie ne préside pas cette instance et ceci amène à se poser des questions sur la gestion de l'Office, qui plus est dans une période où notre communauté de travail est très loin d'évoluer dans la sérénité.

Toutes les organisations présentes autour de cette table ont porté à votre connaissance le marasme ambiant dans une immense majorité des services, à tous les niveaux, qu'ils soient nationaux ou territoriaux.

Et notre constat est toujours le même : soit nous manquons d'instructions claires, soit celles qui sont données ne sont pas respectées par des niveaux hiérarchiques qui se permettent de faire leur petite cuisine locale, souvent au détriment d'agents qui en perdent leurs repères.

Et contrairement à ce que certains encadrants ont l'air de penser, la quasi-totalité des agents n'aspirent pas à s'affranchir de leurs tâches professionnelles mais à avoir les moyens d'accomplir leurs missions tout en ne détruisant pas ce qui a été construit dans le cadre de l'établissement pour lequel ils travaillaient avant le 1^{er} janvier 2020.

Et ce sentiment amer, cette impression que ce qu'on a fait auparavant ne représente rien pour d'autres, existe bel et bien. Et sans bases, il est difficile de se situer...

Nos collègues attendent désormais d'autres choses que les séminaires, le collage des étiquettes et des gommettes. Il est devenu urgent de structurer le fonctionnement de notre établissement, faute de quoi nous nous dirigerons vers des moments très pénibles à vivre.

Enfin, il ne faut oublier la question des parcours professionnels et des perspectives d'évolutions de carrières que ce soit pour les collègues du quasi-statut, les collègues des fonctions supports, les chefs de services départementaux et leurs adjoints notamment mais aussi pour celles et ceux des Directions Nationales et Territoriales.

Tous ces points ont été rapportés à la Madame la Présidente de la Commission du développement durable de l'Assemblée Nationale lors de l'audition qu'elle a accordée aux représentants des personnels le 26 février dernier.

Cette déclaration sera annexée au procès-verbal de ce comité technique.

Les représentants et représentantes d'EFA-CGC au CT, à la CAP des TE et aux CCP du Quasi-statut.